



Le 21 juin 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0261

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 10 mai 2024 et visant à obtenir :

« j'aimerais obtenir les comptes de dépenses détaillés (voyages, repas, frais d'accueil et de représentation, etc.) de chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés d'Hydro-Québec, et ce pour l'année civile 2023. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après les dépenses incluant les frais de déplacement et les frais de représentation de chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés d'Hydro-Québec pour l'année 2023.

	Dépenses*	Transport aérien (vols commerciaux et internes)
Sophie Brochu, présidente-directrice générale	522 \$	0 \$
Pierre Despars, vice-président exécutif – Stratégie et développement	3 038 \$	1 767 \$
Jean-Hugues Lafleur, vice-président exécutif et de chef de la direction financière	2 036 \$	3 645 \$
Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures	4 545 \$	7 845 \$
Nathalie Dubois, vice-présidente – Talents et culture	67 \$	0 \$

*Comprend le kilométrage, stationnement, taxi, repas, hébergement, service divers et journaux-revues

Toutefois, concernant la copie des comptes de dépenses, nous ne pouvons vous communiquer ces documents qui contiennent en substance des renseignements personnels confidentiels, ainsi que des renseignements de nature commerciale et financière que nous traitons de manière

confidentielle. Suivant les articles 14, 21, 22, 23, 24, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.